

Séance du 17 février 2020

L'an deux mil vingt, le 17 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présents Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Cécile ROBERT et Patricia VIOLET, Messieurs Jean-Paul TERROT, Guy FAURE, Gilles FLORIS, Christian ALAIZE, et Pascal KEINBORG.

Etait absent excusé : Monsieur Guillaume LONGUENESSE qui avait donné procuration à Monsieur Christian ALAIZE

Secrétaire de séance : Madame Claire CHASTAN

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Plan Local d'Urbanisme : délibération d'arrêt de la prescription

L'ajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Annulation de la procédure d'élaboration et de la prescription du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle la démarche de PLU entreprise par la commune en 2016 et notamment la délibération de prescription du 26 septembre 2016.

Il rappelle qu'après plusieurs mois d'un travail tâtonnant et approximatif, la démarche de PLU a avorté pour cause de défaillance du Bureau d'Etudes INGETER et que le contrat avec celui-ci a été rompu (délibération du 4 septembre 2018).

Monsieur le Maire explique que, puisque la commune ne peut ni ne souhaite reprendre l'élaboration d'un PLU et relancer une consultation pour choisir un nouveau Bureau d'Etudes, il convient de prendre une délibération d'arrêt du PLU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE d'annuler la procédure d'élaboration et la prescription du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montjoux, AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Extension du réseau électrique pour l'alimentation d'une habitation

Monsieur le Maire présente le schéma et le chiffrage du SDED concernant l'extension du réseau pour alimenter la parcelle de Monsieur KEINBORG Pascal au quartier Bel Air.

La part communale sera prise en charge par le demandeur.

Monsieur Pascal KEINBORG ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire

Achat de mobilier urbain – Demande de Subvention au Département :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat de mobilier urbain et d'un abribus supplémentaire pour la commune :

Il présente les devis suivants :

- Fourniture et pose d'un abribus et pose seule d'un abribus supplémentaire déjà acheté par la commune société ABRIPPLUS 3828,58 € HT
- Terrassement pour l'installation de l'abribus quartier Serre de Turc société BBTP26 780,00 € HT
- Pose du radar pédagogique société SIGNAMAT 1240,00 € HT
- Fourniture de deux panneaux d'affichage ADEQUAT COLLECTIVITES 4402,86 € HT
- Fourniture de 10 poubelles bois pour tri sélectif ADEQUAT COLLECTIVITES 3358,20 € HT
- Soit un total de 13609,64 € HT.

Il propose de solliciter l'aide du Département de la Drôme pour la réalisation de ces achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le projet d'achat et de pose de mobilier urbain pour un montant total de 13609,64 € HT, DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits en section d'investissement du budget communal,

SOLLICITE le financement du Département de la Drôme,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Vente d'une petite portion de parcelle communale au Vieux Village

Monsieur Olivier COLARD et Mme Sandra VAN DUREN ont fait connaître à la Mairie leur souhait d'acquérir le petit renforcement (environ 17 m²) se trouvant entre les deux bâtiments de leur propriété. L'espace public étant par nature inaliénable, une telle vente nécessitera au préalable le déclassement de la partie cédée.

A l'aide d'un plan, Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de fixer au droit de la parcelle 482 la nouvelle limite entre domaine public et domaine privé. Il propose que le prix de vente soit de 60 euros le m² et précise que tous les frais annexes seraient à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le principe de cette cession.

Location de la salle des fêtes : demande particulière

Monsieur le maire présente la demande de Mme Elisabeth FAURE qui souhaite louer la Salle des Fêtes le jeudi 2 avril après-midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE le tarif de location de la salle des fêtes pour une demi-journée en semaine à 60 €, le forfait de chauffage de 20 € étant en plus, le cas échéant.

Télégestion de la station d'épuration de la Paillette, changement du mode de communication

Monsieur Jean-Paul TERROT rappelle que la station d'épuration est dotée d'un système de télégestion (détection des pannes et envoi des messages d'alertes) qui utilisait jusqu'à présent le service GSM DATA d'ORANGE. L'opérateur a informé tous ses clients qu'il ne va plus assurer cette technologie.

Le concepteur de la STEP, le groupe SYNTHÉA, anciennement EPUR'NATURE, propose le même service pour 6 € HT par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de faire appel à SYNTHÉA pour le service de télégestion de la STEP à raison de 6 € HT par mois

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Espaces Publics ; signature d'une convention avec les habitants pour l'entretien des frontages

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des frontages (petits jardins devant les maisons) sera laissé aux riverains qui le souhaitent. Cette mise à disposition du domaine public à des particuliers doit faire l'objet d'une convention qu'il convient de l'autoriser à signer.

Il donne lecture d'un modèle de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer avec les habitants qui le souhaitent une convention de mise à disposition du frontage devant leur habitation

Point sur les travaux liés aux espaces publics :

- Lot paysage : recalage du planning sur les semaines à venir (finalisation de la mise en place des blocs, plantations, broyage et apport du BRF)
- Lot Voirie : dernière intervention de l'entreprise COLAS pour les traçages horizontaux (clous, lignes blanches, place PMR)
- Réception du chantier prévue le 9 mars
- Pose de panneaux fournis par le Département pour signaler le nouveau fonctionnement du carrefour (priorité à droite)
- Achat et pose du panneau de la Région en tant que financeur

Questions diverses :

Agent technique : point sur les entretiens d'embauche

Sur 8 CV reçus, 4 candidats auditionnés ce lundi 17 février. Le candidat retenu est Emmanuel TIFFENEAU.

Travaux du Département dans le virage au-dessus de Barjol

Le but de ces travaux était de « nettoyer » fortement le rocher en faisant tomber tout ce qui menaçait de se détacher. Cependant, on se demande si le chantier est terminé et va rester en l'état, avec un poteau Télécom et des arbres cassés, la bordure béton détériorée à plusieurs endroits.

Serre du Turc

- Kamel TAOUFIK, nouveau propriétaire du terrain vendu par les conjoints ROUX-DESPRATS, souhaiterait acheter à la commune un petit bout de terrain pour faire un accès plus aisé à sa parcelle. On lui propose un échange, afin de prolonger le chemin communal de quelques mètres.

- Fossé d'écoulement : la commune a fait faire à l'entreprise RICHARD un devis pour la réalisation d'un fossé d'écoulement le long du chemin du Vallon. Les travaux sont rendus compliqués par la présence d'un très gros rocher qui soutient le chemin d'accès à la maison de Mokhtar LAKEL et que celui-ci refuse de retirer. Une proposition de rencontre en Mairie va lui être faite pour discuter encore. La limite de la parcelle communale devra être vérifiée avant pour savoir exactement où se situe le rocher en question.

Terrain de boules : l'emplacement a été décaissé et la terre réutilisée par le paysagiste pour les plantations. Il faut maintenant demander un devis pour pose d'un géotextile, mise en place de tout-venant en sous couche, puis d'un gravier compacté type Balthazar

Compteur d'eau du réservoir de Feyssole : Jean-Paul TERROT fait part des dernières conclusions de l'entreprise MICHELIER sur le dysfonctionnement du compteur de réseau de Feyssole. Le constructeur étudie plusieurs solutions pour remplacer le système défaillant depuis le début.

Pose de vannes de sectionnement après la rivière au captage de la Combe de Maret : l'objectif est de pouvoir détecter d'éventuelles fuites sous le lit de la rivière, en voyant si les compteurs tournent toujours une fois les vannes fermées. Dans le même temps et dans le même secteur, Christian ALAIZE a découvert une importante fuite sur la petite adduction (celle qui dessert Feyssole). Celle-ci a pu être réparée immédiatement.

Eaux pluviales toiture Hugo FLORES : à l'occasion des travaux qu'il effectue sur la toiture de sa maison, Hugo FLORES fait poser des chenaux pour recueillir ses eaux pluviales. C'est ainsi que l'on s'est rendu compte que ses toitures n'avaient pas été déconnectées et allaient toujours dans la STEP. Jean-Paul TERROT et Christian ALAIZE ont étudié plusieurs solutions pour remédier à cette anomalie. La commune pourrait prendre en charge une partie des travaux.

Séance levée à 21 heures 30.